

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cahors, le 19 décembre 2025

*Objet : Signature de l'entrée en phase opérationnelle du projet partenarial d'aménagement de l'entrée sud de Cahors*

L'entrée de ville du sud de l'agglomération, située sur les communes de Cahors, Labastide-Marnhac et Le Montat, est gelée dans son évolution depuis 2004 par un plan de prévention des risques d'inondation à la suite d'importantes crues du ruisseau du Bartassèc en janvier 1996 et juin 2010. Le Grand Cahors s'est engagé dans le nécessaire réaménagement de cette entrée de ville afin de réduire la vulnérabilité face aux crues, de conforter l'activité économique et d'en améliorer la qualité urbaine.

Des phases d'études et des premières actions se sont succédées jusqu'à la concrétisation, aujourd'hui, de la phase opérationnelle du projet partenarial d'aménagement (PPA) de l'entrée sud de Cahors.

Dès 2011, un premier travail partenarial, l'Atelier national « Territoires économiques », réunissant les services de l'État, les trois communes concernées, la CCI du Lot et le Grand Cahors a été mené sur le secteur. Cette phase a contribué à asseoir le projet de reconstruction de la ville sur la ville, décliné depuis dans les différents quartiers de Cahors. Elle a également confirmé la nécessité de programmer un aménagement hydraulique ambitieux concentré autour de nœuds précisément identifiés le long du Bartassèc. Ces ateliers ont servi de base à la signature du PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) dotant le Grand Cahors d'une subvention de 6 millions euros.

En juillet 2022, plusieurs partenaires ont traduit leur coopération par la signature d'un projet partenarial d'aménagement de préfiguration portant trois ambitions :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens,
- Permettre le renouvellement urbain du linéaire,
- œuvrer à la renaturation de l'entrée de ville.

Cette stratégie, déclinée en douze actions sur l'ensemble de ces thématiques, a permis de préciser la feuille de route hydraulique, urbaine et foncière, et d'aboutir à des actions à court terme. Parmi elles, on peut citer les démolitions du centre de contrôle technique du Roc de l'Agasse, du garage ex-Happy Car et d'un pavillon rue Henri-Dunant entre 2022 et 2024. Durant cette année 2025, sept pavillons ont été démolis devant la caserne des pompiers et le long de l'avenue Anatole-de-Monzie, ainsi que tout récemment l'ancien Pôle vert.

Ces démolitions interviennent dans le cadre des futurs travaux de recalibrage du ruisseau ou viennent créer une réserve foncière pour nourrir le renouvellement urbain de la zone.

La mise en place d'un système d'alerte et de capteurs sur le bassin versant et au Roc de l'Agasse pour mesurer la hauteur du cours d'eau et les précipitations à l'approche ont également constitué une avancée majeure pour améliorer la gestion du risque inondation de cette entrée de ville.

Parallèlement, l'îlot de Brousseyras a bénéficié de la première phase des travaux hydrauliques contribuant à résoudre la problématique des inondations du ruisseau du Bartassec et à mettre aux normes environnementales le site. Après débroussaillage, le massif de déchets a été terrassé, étanchéifié et séparé du lit du cours d'eau. Le ruisseau du Bartassec pourra ainsi retrouver son lit naturel. Ces travaux ont démarré en mai 2025.

L'avenue Anatole-de-Monzie, dans sa section comprise entre le double giratoire et le viaduc SNCF, a par ailleurs fait l'objet d'une requalification des espaces publics. Les trottoirs ont été repris en béton désactivé et élargis. Les dernières étapes concerteront le remplacement des mâts d'éclairage public, la surélévation de la traversée piétonne, à hauteur du pont Belot et la dissimulation des conteneurs.

La signature de la phase opérationnelle du PPA de l'entrée sud de Cahors, ce vendredi 19 décembre, marque un tournant avec le dépôt concomitant des dossiers réglementaires auprès des services de l'Etat (entre autres, dépôt du dossier de Déclaration d'Utilité Publique et du dossier d'Autorisation Environnementale).

Après avoir été le 25<sup>ème</sup> PPA signé en France et le 3<sup>ème</sup> en Occitanie, le projet est aujourd'hui porté par de nouveaux partenaires. Outre l'Etat, le Grand Cahors, les communes de Cahors, Le Montat, Labastide-Marnhac, l'Établissement public foncier d'Occitanie, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'Établissement public territorial du bassin du Lot, premiers signataires du contrat, le PPA associe désormais la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département du Lot et la Banque des territoires.

Cette signature permet d'acter des engagements réciproques en faveur de la réalisation de cette opération d'aménagement complexe.

*Contact presse : Direction de la communication Ville de Cahors / Grand Cahors - 05 65 20 87 20*